

1 Créneaux de travail assurés

Vos créneaux de travail sont assurés jusqu'à ce que votre contrat à durée indéterminée prenne fin.
Pas besoin de renouveler constamment vos créneaux sur l'agenda en ligne.

2 Préavis de résiliation

2 mois pour la fin d'un mois.

3 Paiement

Le paiement se fait le **1^{er} jour de chaque mois** (ou suivant en cas de jour férié ou de week-end).

4 Tout inclus

Le tarif comprend :

- **Charges** : électricité, chauffage, eau, taxe déchets forfaitaire pour entreprise, nettoyages réguliers.
- **Mobilier de base**.
- **Salle d'attente partagée**.
- **WC partagés**.
- **Accès sécurisé** via une **boîte à clés**.

5 Sans caution

Aucune **caution** ne vous est demandée.

6 Contrat

Clauses	Détails
Statut	Vous exercez en tant que thérapeute ou professionnel de la santé .
Indépendance	Vous êtes une personne de condition indépendante conforme aux exigences légales du canton de Vaud.
Assurance	Vous détenez une assurance Responsabilité Civile (RC) professionnelle couvrant tout dommage lié à votre activité.
Règles d'usage	Vous prenez soin du local et du mobilier loués, respectez l'heure de fin du créneau, laissez les lieux dans l'état où vous les avez trouvés, fermez la porte d'entrée de Vitanime et remettez la clé dans la boîte à clés lors de votre départ.
Urgences	En cas d'urgence, vous laissez un message vocal ou écrit sur le No de Sébastien Guarrasi au 076 376 33 55 .
Remboursement	Aucun remboursement ne pourra être réclamé ; vous assumez la responsabilité des créneaux réservés.